

Agence d'Exécution des Activités de la Filière Forêt-Bois (AEAFFB)

Dans le cadre de l'exécution du projet de société du Président de la République, Chef de l'Etat, « l'Avenir en confiance » avec ses trois piliers que sont : le Gabon vert, le Gabon industriel et le Gabon des services, le gouvernement a décidé de mettre en place des instruments susceptibles de traduire dans les faits cette politique.

Dans cette perspective, pour donner une meilleure visibilité et impulser une dynamique nouvelle à l'économie nationale, le Président de la République a instruit le Gouvernement de procéder à la création des outils de régulation ou d'exécution au niveau des grands secteurs d'activités de notre pays.

S'agissant du secteur forestier, la création de l'Agence d'Exécution des Activités de la Filière Forêt-Bois (AEAFFB) vise à améliorer ledit secteur.

A cet titre, l'opérationnalisation, le fonctionnement efficient de cette nouvelle entité induiront l'amélioration de la contribution du secteur forestier au PIB à travers l'industrialisation locale plus poussée de la filière bois, la gestion durable des écosystèmes forestiers et le renforcement des capacités. La matérialisation de toutes ces actions requière des moyens humains, matériels et financiers conséquents.

En outre, la création de l'AEAFFB participe au renforcement institutionnel et à l'amélioration du cadre administratif qui, sous le poids du temps, a montré ses limites en matière d'exécution des activités de la filière forêt-bois et de traçabilité de produits issus de la forêt, d'où leur adaptation à la vision du Gabon Emergent.

C'est par Décret N°01400/PR/MEF du 6 décembre 2011 portant création et organisation de l'Agence d'Exécution des Activités de la Filière Forêt-Bois en République Gabonaise que cette agence a vu le jour avec pour principale mission de contribuer à la promotion des activités de la filière forêts-bois en assurant un appui technique en matière d'inventaire, d'aménagement, d'agrèage, de certification, de traçabilité des produits forestiers et de veille économique, politique et stratégique.

Elle est notamment chargée :

- de contribuer à une meilleure gestion des ressources forestières à travers les activités liées à la connaissance de la ressource, à l'estimation périodique des stocks, aux flux de carbone forestier et à l'aménagement des massifs forestiers ;
- d'assister techniquement les titulaires des forêts communautaires dans la mise en œuvre des plans de gestion simplifiés ;
- de réaliser des programmes de reboisement pour diminuer la pression sur la forêt naturelle ;
- d'améliorer les peuplements naturels d'essences nobles ;
- de vulgariser les techniques d'agroforesterie;
- de réaliser le reboisement urbain et périurbain sur l'ensemble du pays ;
- d'appuyer les actions de reconnaissance des écosystèmes aquatiques en vue de leur restauration et leur aménagement;
- de croiser et analyser les données collectées au bénéfice des acteurs et assurer une veille économique, politique et stratégique de la filière;
- de rendre disponible et actualiser une base de données sur les inventaires, aménagements, la certification et la traçabilité des produits forestiers pour l'ensemble des acteurs de la filière forêts-bois;
- de réaliser des études thématiques nécessaires à la promotion de la gestion durable des forêts;
- de renforcer les capacités institutionnelles des services forestiers et douaniers par un plan d'intégration et de formation du personnel en matière de reconnaissance, de classement, de traçabilité des produits forestiers et de suivi de la certification forestière;

- de réaliser le suivi environnemental au sein des concessions forestières sous aménagement durable ainsi que dans les entreprises de la filière forêts-bois, en collaboration avec l'administration en charge de l'environnement et du développement durable.
- d'appuyer les actions de promotion des essences peu ou pas connues des utilisateurs, de valorisation des produits forestiers non ligneux et de la bioénergie ;

Au terme de la mise en place de l'AEAFFB, les résultats ci-après sont attendus au niveau de la filière :

- la production annuelle d'un rapport récapitulatif des titulaires des forêts communautaires se conformant à la gestion durable des ressources forestières ;
- mieux connaître la filière et estimer qualitativement et quantitativement la richesse forestière nationale à l'horizon 2014 ;
- la création des pépinières urbaines et périurbaines ;
- la mise en place d'une base des données du suivi des écosystèmes aquatiques ;
- la production annuelle sur les essences peu ou pas connues au terme de la troisième année ;
- la production annuelle des données statistiques des activités de la filière forêt-bois ;
- la production d'un guide technique national en matière de contrôle, traçabilité et certification pour tous les produits forestiers au terme de la deuxième année ;
- la création d'une banque des données en matière des statistiques de production, exportation, recettes fiscales et douanières du secteur forestier à la cinquième année ; la mise à disposition des rapports annuels d'études d'impact environnementales (EIE) ;
- la mise en place d'un plan de renforcement des capacités institutionnelles tous les deux ans.

Le Service de la Communication de l'AEAFFB